

## **Le conseil d'administration de la Cnaf vote pour étendre les aides exceptionnelles à toutes les crèches**

**Rassemblés en téléconférence le mercredi 1<sup>er</sup> avril, les administrateurs de la Caisse nationale des allocations familiales ont décidé d'étendre les aides exceptionnelles à l'ensemble des crèches qui ont fermé leurs places, en totalité ou partiellement, dans ce contexte d'épidémie du COVID-19.**

Dans un souci d'équité et pour compenser en partie les baisses de recettes induites par une fermeture de places, le conseil d'administration de la Cnaf a décidé d'étendre l'aide exceptionnelle votée le 17 mars dernier aux crèches financées par la Prestation de service unique (Psu)\*, aux micro-crèches, crèches familiales et celles qui sont rattachées à un établissement social, médico-social ou de santé.

Cette aide s'élève à :

- 27€ par jour et par place pour les crèches bénéficiant de la Psu et employant des agents publics ;
- 17€ par jour et par place pour les micro-crèches ayant opté pour un financement via le Complément de mode de garde (Cmg), et les crèches relevant de la Psu employant du personnel de droit privé. Ce forfait complètera l'indemnisation de l'activité partielle.

Dans ces établissements, toutes les places fermées, qu'elles aient fait l'objet d'une fermeture administrative ou qu'elles aient été contraintes de fermer en lien avec l'épidémie, sont éligibles à l'aide exceptionnelle.

Aujourd'hui, ces établissements représentent ;

- 48 900 places dans les micro-crèches ;
- 30 000 places pour les crèches familiales ;
- 7 860 places dans les 143 crèches rattachées à un établissement de santé ou à un établissement social ou médico-social financées par les Caf.

Pour en bénéficier, les crèches ne doivent pas facturer aux familles les heures d'accueil non réalisées.

**Les administrateurs tiennent à saluer la grande mobilisation et l'engagement des personnels de la branche Famille, acteurs de la mise en œuvre de ces dispositifs d'aide d'urgence, malgré le contexte actuel.**

\*cf [le communiqué diffusé le 17 mars](#)



### **Contacts presse**

Virginie Rault/Jackie EDI  
07 78 95 49 90  
[presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)